

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2024-090SEANCE DU **MARDI 2 JUILLET 2024**

Le mardi 2 juillet 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 26
Nombre de Membres présents : 19	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Gilberte RICHER, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD pouvoir à Jean-Marc NARDI, Jean-Michel CHEMINOT pouvoir à Daniel DAMMERY, Hélène BERGER pouvoir à Christelle LAMBERT, Magali DEVAUD pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Hélène BELLUT pouvoir à Jean-Luc DUCHESNE, Arnaud Nicolas PLANCHON pouvoir à Eric FLEUREAUX, Corinne RUFET pouvoir à Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Eric MAUCORT, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie LAGREE

Etat récapitulatif annuel 2023 - Indemnités des élus siégeant au Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211.12 ;

Vu la délibération 2020-045 et 2020-046 en date du 16 juillet 2020 fixant les taux des indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués de la Ville de Chinon ;

Considérant l'obligation de transparence ;

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent des obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Sont ainsi concernés :

- Les communes (article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)) ;
- Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP)
(article L. 5211-12-1 CGCT) ;
- Les départements (article L. 3123-19-2-1 CGCT) ;
- Les régions (article L. 4135-19-2-1 CGCT).

Il revient à ces collectivités et EPCI-FP d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil au titre de tout mandat ou de toute fonction, exercés en leur sein d'une part, et d'autre part au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, au sein d'une société d'économie mixte / société publique locale.

Au regard de ces éléments, le Conseil :

- **PREND ACTE** des éléments suivants :

Afin de répondre à la demande des membres du conseil municipal, les tableaux des indemnités perçues par les élus sont fournis de façon nominative et complétés par l'état des dépenses de frais de mission et de déplacement des élus.

- *Etat récapitulatif annuel 2023 des indemnités perçues par les élus du Conseil municipal :*

	Montant brut annuel 2023 perçu pour chaque élu
Maire : Jean-Luc DUPONT	26 853,36 €
Premier Adjoint : Eric MAUCORT	12 813,48 €
Adjoint au Maire Christelle LAMBERT Daniel DAMMERY Sophie LAGRÉE Jean-Luc DUCHESNE Chantal BOISNIER Patrick GOUPIL	10 494,90 €
Conseiller municipal délégué Hélène BERGER Jean-François DAUDIN Marylène GACHET Jean-Marc NARDI Arnaud Nicolas PLANCHON	3 778,62 €

- Etat récapitulatif annuel 2023 des indemnités perçues au titre d'autres fonctions :

	Montant brut annuel 2023 perçu pour chaque élu
Président du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) Jean-Luc DUPONT	18 342,48 €
Vice-Présidente du Syndicat mixte intercommunal transports scolaires (SITS) Christelle LAMBERT	1 046,98 €
Vice-Présidente du Syndicat Intercommunal des Transports Vienne et Loire (SITRAVEL) Christelle LAMBERT	1 046,40 €
Président Communauté de communes Chinon Vienne et Loire Jean-Luc DUPONT	27 269,04 €
Vice-président Communauté de communes Chinon Vienne et Loire Daniel DAMMERY Sophie LAGREE	8 171,40 €
Conseiller Communautaire délégué Chinon Vienne et Loire Jean-Luc DUCHESNE Patrick GOUPIL	4 000,56 €

- Etat annuel 2023 des dépenses de frais de mission et de déplacement des élus :

FRAIS DE MISSIONS ET DEPLACEMENTS (article 65312/65322)	Bénéficiaires	Montants versés
Congrès des Maires d'Indre et Loire du 29/11/2023 à Tours - Déjeuner assis : Jean-Luc Dupont, Maire - Sophie Lagrée, Adjointe, - Chantal Boisnier, Adjointe - Marylène Gachet, Conseillère déléguée - Eric Maucort Adjoint	Association des Maires d'Indre et Loire	180,00 € soit 36 €/élu
Réunion du 27/06/2023 à Orléans, Commission DRAC Ville d'Art et d'Histoire : Remboursement frais (transport, repas, péage) : Jean-Luc Duchesne, Adjoint	Jean-Luc DUCHESNE	225,50 €
Jumelage Hofheim (Allemagne) du 18 mai au 22 mai 2023 : remboursement frais (transport, repas, hôtel, péage) : Jean-Luc Duchesne, Adjoint	Jean-Luc DUCHESNE	1 647,14 €
Participation au 105^{ème} Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalités de France d 21 au 23 novembre 2023 à Paris : Jean-Luc Dupont, Maire - Hélène Berger, Conseillère déléguée - Chantal Boisnier, Adjointe - Jean-Luc Duchesne, Adjoint - Marylène Gachet, Conseillère déléguée - Sophie Lagrée, Adjointe, Christelle Lambert, Adjointe - Olga Martineau, Conseillère - Eric Maucort, Adjoint - Arnaud Nicolas Planchon, Conseiller délégué	Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité	950,00 € soit 95 €/élu
Congrès des Maires d'Indre et Loire 2022 le 07/12/2022 à Tours - Déjeuner Assis : Jean-Luc Dupont, Maire - Chantal Boisnier, Adjointe - Marylène Gachet, Conseillère - Sophie Lagrée, Adjointe	Association des Maires d'Indre et Loire	144,00 € soit 36 €/élu
Participation au 104^{ème} Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France du 22 au 24 novembre 2022 à Paris : Jean-Luc Dupont, Maire - Sophie Lagrée, Adjointe - Eric Maucort, Adjoint - Christelle Lambert, Adjointe - Hélène Berger, Conseillère déléguée - Arnaud Nicolas Planchon, Conseiller délégué	Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité	570,00 € soit 95 €/élu
Total des Frais de Missions et de déplacements des élus réglés sur l'année 2023 :		3 716,64 €

- Pour l'année 2023, aucun avantage en nature n'a été attribué.

Fait à CHINON le 3 juillet 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 05/07/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.